



# 4<sup>ème</sup> Rallye des Vallées Axonaises

18 et 19 juillet 2026

## Coupe de France des Rallyes

Organisateur Administratif : Association Sportive Automobile 02

Organisateur Technique : Ecurie des Vallées Axonaises

### REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

*Ce règlement particulier sportif complète le règlement standard des rallyes 2025.*

*Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International et ses Annexes de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.*

#### Programme – Horaires

Parution du règlement	Dès réception du Visa
Ouverture des engagements	Dès parution du règlement
Clôture des engagements	Le lundi 6 juillet 2026 à minuit cachet de la poste faisant foi
Distribution des Roadbooks	Le dimanche 12 juillet de 9h00 à 13h00 Le samedi 18 juillet de 7h00 à 12h00
Reconnaisances	Le dimanche 12 juillet de 10h00 à 18h00 Le samedi 18 juillet de 8h00 à 16h30
Vérifications administratives à la prise du Roadbook	Le dimanche 12 juillet de 9h00 à 13h00 Le samedi 18 juillet de 7h00 à 12h00
Vérifications techniques	Le samedi 18 juillet de 11h30 à 16h30
Mise en Parc Fermé	Aussitôt après les vérifications techniques
1 <sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Le samedi 18 juillet à 15h30 – Hôtel de Ville de Chauny
Affichage des équipages autorisés	Le samedi 18 juillet à 17h00 au tableau d'affichage officiel dématérialisé <b>Sportity</b> <b>« AXONAISES »</b>
Affichage des heures et ordre de départ de l'Étape 1	Le samedi 18 juillet à 17h00 au tableau d'affichage officiel dématérialisé <b>Sportity</b> <b>« AXONAISES »</b>
Départ de la 1 <sup>ère</sup> étape – 1 <sup>er</sup> VHC	Le samedi 18 juillet à 18h00 au CH 0 – Place Bouzier à Chauny

Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> étape – 1 <sup>er</sup> VHC	Le samedi 18 juillet à 19h33 au CH 1A – Place Bouzier à Chauny
Affichage du classement de la 1 <sup>ère</sup> étape	30 minutes au plus tard après l'arrivée de la dernière voiture au CH 1A
Affichage des heures et ordre de départ de l'Étape 2	Le samedi 18 juillet à 22h45 au tableau d'affichage officiel dématérialisé <b>Sportity « AXONAISES »</b>
Départ de la 2 <sup>ème</sup> étape – 1 <sup>er</sup> VHC	Le dimanche 19 juillet à 9h00 au CH 1B – Place Bouzier à Chauny
Arrivée de la 2 <sup>ème</sup> étape – 1 <sup>er</sup> VHC	Le dimanche 19 juillet à 15h57 au CH 5C – Parc de repositionnement
Arrivée du Rallye	Le dimanche 19 juillet à 15h57 au CH 5C – Parc de repositionnement
Affichage du classement provisoire	30 minutes au plus tard après l'arrivée de la dernière voiture au CH 5C
Affichage du classement officiel définitif	30 minutes après l'affiche du classement provisoire
Vérifications techniques finales	Dès l'arrivée des concurrents au CH 5C
Remise des coupes	Sur le podium d'arrivée après le CH 5C – Place de l'hôtel de Ville de Chauny

### Lieux :

Distribution des Roadbook & pré-vérifications administratives	Dimanche 12/07 : Salle des Fêtes François Mitterrand – Chauny Samedi 18/07 : Salle des Fêtes François Mitterrand – Chauny
Vérifications techniques	A définir, sera précisé via un additif de l'organisateur
PC Course	Hôtel de Ville de Chauny
Collège des commissaires	Hôtel de Ville de Chauny
Tableau d'affichage officiel	Tableau d'affichage officiel : <b>Sportity « AXONAISES »</b>
Parc fermé de départ et d'arrivée	Boulodrome, Place Bouzier - Chauny
Parc d'assistance	Place Bouzier, Rue Bouzier, Place Saint Momble - Chauny
Parc à Plateau	Friche NEXANS, 130 Avenue Jean Jaurès, 02300 Chauny

## Article 1P. Organisation

L'Association Sportive Automobile **02**, organisateur administratif, organise les 18 et 19 juillet 2026 avec le concours de l'Écurie des Vallées Axonaises, association de loi 1901 N° W022006631, organisateur technique, une épreuve intitulée :

# 4<sup>ème</sup> Rallye des Vallées Axonaises

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France le **24/04/26** sous le N° **2226**, et par la Fédération Française du Sport Automobile sous le permis d'organisation N° **363** le **24/04/26**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

### Comité d'Organisation

Président	M. MEURET Julien
Vice-Président	M. MEURET Jérôme
Secrétaire	Mme. HOE Olivia
Trésorière	Mme. MEURET Sophie
Chargée des Officiels	Mme. TANT Françoise
Chargé des Commissaires	M. CLEMENT Dominique
Chargée des Hébergements	Mme. TANT Françoise
Chargée des Intendances	Mme. CETNAROWSKI Odile Mme. PAILLARD Jocelyne
Chargé des inscriptions concurrents	M. HENNEQUIN Adrien
Chargés des infrastructures	M. PAILLARD Joël M. CETNAROWSKI David M. GAMBA Yves
Chargé du Parc d'assistance	M. PAILLARD Joël M. DREUX François
Chargés de la logistique	M. HENNEQUIN Adrien M. DA CUNHA Henrique
Chargé du Rallye VHC	M. TROTIN Bruno
Chargé des Reconnaissances	M. ROUSSET Michel
Chargé du Roadbook	M. HEDIN Romain
Chargé des Relations Partenaires	M. GAMBA Yves
Chargé des Relations Instances	M. BENEDET Odile
Chargé des Déviations	M. TANT Gérard
Responsable Presse & Média	M. MEURET Antoine
Et toute l'équipe de l'Écurie des Vallées Axonaises	
Secrétariat	Écurie des Vallées Axonaises 95 rue de la Chaussée, 02300 Chauny Tél : 06.37.17.61.70 E-mail : <a href="mailto:julien.meuret@torasso.fr">julien.meuret@torasso.fr</a>
Permanence pendant le Rallye	PC Course, Hôtel de Ville de Chauny Françoise TANT et Dominique CLEMENT

### Organisateur technique

Nom : **Écurie des Vallées Axonaises**

Siège social : **95 rue de la Chaussée - 02300 Chauny**

Tél : 06.37.17.61.70

E-mail : [julien.meuret@torasso.fr](mailto:julien.meuret@torasso.fr)



## 1.1P. Officiels

Observateur de la Ligue	M. François LANGLET (1559/0102)
Présidente du Collège des Commissaires Sportifs	M. Yves BLANPAIN (197446/0102)
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	M. Patrick GRENIER (220147/0112) M. Jean MISSWALD (2212/0108)
Directeur de course	M. Thomas LEMIRE (35253/0111)
Directeur de course adjoint et DC VHC	M. Julien GRESSIER (161143/0111)
Adjointes à la direction de course PC	Mme Anita MISSWALD (5763/0108) Mme Anne-Catherine VIEHE (11415/0102)
Adjointes à la direction de course sur les ES	M. Paul-Edouard PAWLAK (153663/0701) M. Sébastien DEUIL (113016/1303)
Voiture Tricolore	M. Jean Marc ROGER (3257/0114) M. Daniel DESCAMPS (221662/0114)
Véhicule Autorité	M. Julien MEURET (314009/0111)
Voiture Balai	Mme. Annick NARGUET (1585/0101)
Commissaire technique Responsable	N/A
Commissaires Techniques	M. Roger COLLIBERT (59209/0325) M. Ludovic ODENT (329348/0116) M. Stéphane LEULLIETTE (10739/0112) M. Chakib BENAMAR (332781/0102)
Chargés des Relations avec les Concurrents	Mme. Véronique PIGOT (112507/0112) M. Régis LEGROS (126767/0315) Mme. Claire LEBRUN (34860 / 1311)
Responsable de la Presse	M. Antoine MEURET
Classements informatique et liaisons radios	Ligue des Hauts de France, Sébastien DUFRENNE
Juge de faits responsable	M. Maurice NOIRANT (230011/0315)

## 1.2P. Éligibilité

Le 4<sup>ème</sup> Rallye des Vallées Axonaises compte pour la Coupe de France des Rallye Coeff. 2, pour le championnat des rallyes de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France (pilotes et copilotes) et est ouvert à la participation de concurrent étranger (PEA : Participation Etrangère Autorisée).

## 1.3P. Vérifications

Les équipages engagés seront convoqués pour les vérifications techniques qui auront lieu selon les horaires individuels publiés sur le site internet de l'organisation (<https://sites.google.com/torasso.fr/rallyedesvalleesaxonaises/accueil>).

<b>Vérifications administratives à la prise du roadbook</b>	<b>Le dimanche 12 juillet 2026 de 9h00 à 13h00</b> <b>Le samedi 18 juillet 2026 de 7h00 à 12h00</b>
<b>Vérifications techniques</b>	<b>Le samedi 18 juillet 2026 de 11h30 à 16h30 au garage Renault Chauny – KEOS, 124 Rue André Ternynck – 02300 Chauny.</b>

Les vérifications finales seront effectuées au Garage DGMP Motrio, 65 rue Pasteur – 02300 Chauny. Le taux horaire de la main d'œuvre sera de 60€.

## 1.4P. Tableau d'affichage

Le tableau d'affichage officiel sera numérique et accessible via : **Sportity « AXONAISES »**. Il n'y aura pas de tableau d'affichage officiel physique.

## Article 2P. Assurance

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

## Article 3P. Concurrents et Pilotes

### 3.1P. Demande d'engagement – Inscriptions

**3.1.1.4P.** Toute personne qui désire participer au 4<sup>ème</sup> Rallye des Vallées Axonaises devra s'engager sur le site de ma FFSA (voir 3.1.1.11P) ou adresser la demande d'engagement, dûment complétée ainsi que les pièces demandées avant le **lundi 6 juillet 2025 à minuit** (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**Monsieur Adrien HENNEQUIN - RVA**  
213 Boulevard Gambetta, 02100 CONDREN  
Tél : 07.80.03.05.12 / Mail : [adriehennequin@orange.fr](mailto:adriehennequin@orange.fr)

Ou par mail à [adriehennequin@orange.fr](mailto:adriehennequin@orange.fr) mais dans ce dernier cas, la demande d'engagement ne sera prise en compte qu'à réception du montant des droits d'engagement.

**3.1.1.9P.** Le nombre des engagés est fixé à **145 voitures maximum pour les deux rallyes confondus** afin d'avoir 145 équipages au total.

**3.1.1.10P** Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **355€**.  
Soit les droits d'engagement : **340€**
  - + Challenge commissaire : **5€**
  - + Location Géolocalisation : **10€**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **695 €**.

**3.1.11P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, de la somme de 5€ et de 10€, ainsi que de la photocopie des documents suivants :

- Permis de conduire,
- Licence du Pilote,
- Licence du copilote,
- 1<sup>ère</sup> page de la fiche d'homologation du véhicule,
- Formulaire d'inscription d'assistance,
- RIB.

La demande d'engagement se fera en ligne directement sur le site de la FFSA : <https://engagement.ffsa.org/Engagement>

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques de règlement des droits d'engagements seront rédigés à l'ordre de : **Ecurie des Vallées Axonaises**

NB : Toute demande d'engagement par mail ne sera définitivement prise en compte que si elle est confirmée par courrier accompagné du règlement du montant de l'engagement.

En cas de liste d'attente, seront prises en priorité les demandes complètes accompagnées des droits d'engagement.

Tous litige concernant l'engagement (notamment les droits d'engagements faisant l'objet d'une insuffisance de provision ou de rejet par l'établissement bancaire) feront l'objet d'une demande de sanction auprès de la FFSA (conformément à l'article 3.10.1 du Code Sportif International).

## Article 4P. Voitures et Équipements

### 4.3P. Assistance

Conforme au règlement standard des Rallyes.

**Les assistances sont autorisées à s'installer le vendredi 17 juillet à partir de 14h00 selon la demande effectuée au préalable.**

L'assistance sera autorisée comme indiqué sur le road book et uniquement à ces endroits.

Il ne sera admis un seul véhicule d'assistance par concurrent. Tout plateau ou autre véhicule s'y trouvant devra être retiré sur le champ. La direction de course se réserve le droit d'appliquer le règlement standard des rallyes.

**Le formulaire d'inscription est obligatoirement à renvoyer avec la demande d'engagement. Sans ce formulaire dûment complété, l'équipage ne se verra pas réservé un emplacement dans le parc, il sera donc libre de placer son assistance sous réserve de place encore disponible.**

**Le parc d'assistance doit être rendu propre à l'issue de la manifestation** : pas de poubelles, taches de gras et autres. Interdiction de faire des trous pour fixer des abris.

Il est demandé aux concurrents de **disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection** étanche et résistante aux hydrocarbures. Sans respect, les pénalités prévues seront appliquées.

**Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.**

PARC PLATEAU **OBLIGATOIRE** : voir roadbook.

DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES : le déchargement pourra se faire dans le parc d'assistance. **Un délai de 20 mins** sera toléré pour débarrasser le plateau du parc d'assistance jusqu'au parc concerné.

### 4.8. Géolocalisation

La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire au même titre qu'un harnais ou autre. Elle est donc obligatoire.

Pendant toute la durée du rallye, les voitures devront obligatoirement être équipées d'un traceur qui leur sera remis aux vérifications techniques avant l'épreuve, **contre une caution (en chèque à l'ordre de l'Écurie des Vallées Axonaises ou en espèce de 200€).**

Cette caution sera rendue à la restitution des traceurs, sauf dans le cas où le traceur n'est pas renvoyé dans les délais indiqués et il sera alors perçu 50€ de frais administratifs.

En cas d'abandon, les traceurs doivent être rendus au P.C. du rallye, ou à défaut, remis à un officiel de l'épreuve. En cas d'impossibilité, les traceurs doivent être renvoyés par colissimo le lendemain de l'épreuve au plus tard, à l'adresse suivante :

**Sébastien DUFRENNE, 15 bis rue noire 62650 PREURES**

La ligue s'engage à rendre la caution, même en cas de destruction totale ou partielle du traceur à la suite d'un accident survenu pendant le rallye.

**Une location de 10€ est à prévoir pour contrer les coûts de fonctionnement supporté par l'organisateur et la ligue.** Il n'y a pas lieu de prévoir de branchement, ces traceurs étant autoalimentés pour toute la durée du rallye. Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris en n'ayant pas son traceur en place sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

## Article 5P. Publicité

Les publicités obligatoires ou facultatives seront communiquées par un additif de l'organisateur aux vérifications administratives.

## Article 6P. Sites et Infrastructures

### 6.1P. Description

Le 4<sup>ème</sup> Rallye des Vallées Axonaises représente un parcours de 137,49 km.  
Il est divisé en 2 étapes. La 1<sup>ère</sup> composée d'une section, et la 2<sup>nd</sup> de deux sections.  
Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,64 km.  
Les ES sont :

ES 1	Saint Gobain – Barisis-aux-Bois	<b>5,26 km</b>	x 1	5,26 km
ES 2 / 4	Bichancourt – Manicamp	<b>7,63 km</b>	x 2	15,26 km
ES 3 / 5	Crépigny – Beaugies – Guivry – Béthancourt	<b>9,56 km</b>	x 2	19,12 km
				<b>Total = 39,64 km</b>

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

La présence en parc fermé est obligatoire à l'issue du podium d'arrivée.

### 6.2P. Reconnaissance

Conforme au règlement standard des Rallyes.

**Le dimanche 12 juillet 2026 de 10h00 à 18h00**  
**Le samedi 18 juillet 2026 de 8h00 à 16h30**

**6.2.1P.** Les reconnaissances auront lieu :

**Le nombre maximum de passages autorisés par ES sera de 3.**

#### 6.2.2P Véhicules

Conforme au règlement standard des Rallyes.

## Article 7P. Déroulement du Rallye

### 7.2P. Dispositions générales relatives aux contrôles

**7.3.5P.** Le pointage des carnets de bord aux C.H., ainsi qu'aux départs et aux points stop, se feront avec l'équipage à bord des voitures. L'équipage est seul responsable de son heure d'entrée dans la zone du contrôle. Cependant, pour les C.H. et s'il le souhaite, un membre de l'équipage peut se rendre (sans la voiture) à la table de contrôle.

**Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord.**

#### 7.5.13P. Epreuve spéciale dite spectacle

Le non-respect du parcours de l'ES 1 (Road Book) sera pénalisé de 20 secondes par infraction (non-respect des tours de rond-point, erreur d'itinéraire...).

#### 7.5.17.4P. Abandon

**EN CAS D'ABANDON, IL EST OBLIGATOIRE D'AVERTIR LE PC LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AU :**

**03.21.81.47.19**

#### 7.5.16. Interruption d'une épreuve spéciale

Le calcul des temps forfaitaires pourra être proposé par la Direction de course au Collège des Commissaires Sportifs et pourra utiliser les informations exploitables de la géolocalisation. Si ce n'est pas possible, les méthodes habituelles seront utilisées.

#### 7.5.17P. Sécurité des concurrents

Les traceurs sont pourvus d'un bouton « **panic** ». Ce bouton ne peut être utilisé que pour **une demande d'aide médicale grave, à l'exclusion de toute autre demande.** En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'E.S. sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement.

Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encourt une sanction pouvant aller jusqu'à la demande de traduction de l'intéressé devant la commission de discipline de la FFSA par le Directeur de course et/ou le Collège des Commissaires sportifs.

#### 7.5.18.1P. Officiels et Personnels

*Les couleurs seront conformes au modèle défini par la réglementation.*

Les signes distinctifs des Officiels et personnels sont :

- Chef de poste : chasuble orange avec l'inscription « Chef de Poste »
- Directeur d'Épreuve : chasuble rouge
- Médecin : chasuble blanche
- Média : chasuble verte
- Commissaire de route : chasuble orange
- Commissaire Sportif chargés des relations avec les concurrents : chasuble rouge
- Chronométrateur : chasuble bleue

## Article 8P. Réclamation - Appel

Conforme au règlement standard FFSA.

## Article 9P. Classements

Conforme au règlement standard FFSA.

## Article 10P. Prix

Coupes distribuées : La remise des coupes aura lieu sur le car-podium, au fil des arrivées, Place de l'Hôtel de Ville de Chauny. Des coupes récompenseront les commissaires ayant officié pendant l'épreuve.

### 10.1P. Remise des prix

Les prix en espèce seront ordonnés après le Rallye par virement. **Ceux-ci ne sont pas cumulables.**

Tous les équipages seront récompensés au départ du Rallye par un lot régional **offert par l'organisateur.**

<i><b>Non cumulable</b></i>	<b>1er</b>	<b>2ème</b>	<b>3ème</b>	<b>4ème</b>
<b>Classement Général</b>	300 €	250 €	200 €	150 €
<b>Classes de 1 à 4 partants</b>	100 €			
<b>Classes de 5 à 7 partants</b>	150 €	100 €		
<b>Classes de 8 à 11 partants</b>	200 €	150 €	100 €	
<b>Classes de plus de 12 partants</b>	250 €	200 €	150 €	100 €

- Un challenge féminin sera organisé pour les pilotes.

<i><b>Non cumulable</b></i>	<b>1<sup>ère</sup></b>	<b>2<sup>nd</sup></b>	<b>3<sup>ème</sup></b>
<b>Pilotes féminines de 2 à 5 partantes</b>	100€	50€	
<b>Plus de 5 partantes féminines</b>	150€	100€	50€

- Une prime de 20€ cumulables sera attribué aux équipages finissants au scratch avec le :
  - 13<sup>ème</sup> temps dans l'ES1,
  - 37<sup>ème</sup> temps dans l'ES2,
  - 103<sup>ème</sup> temps dans l'ES3,
  - 58<sup>ème</sup> temps dans l'ES4
  - 83<sup>ème</sup> temps dans l'ES5

Pour des raisons économiques, la remise des prix sera appliquée à hauteur de :

- 100% si le nombre de partant est supérieur à 130,
- 75% si le nombre de partant est supérieur à 110,
- 50% si le nombre de partant est inférieur ou égal à 110.

**GoTEK** 